

REGLEMENT JEU « L'APPEL DU 9-10 »

ARTICLE 1 : La société SAS ALOUETTE, au capital de 466 224 €, immatriculée au RCS de La Roche sur Yon sous le numéro B 333 857 670, dont le siège social est Avenue de la Maine 85502 LES HERBIERS, organise à partir du lundi 31 août 2020, du lundi au vendredi, entre 9h00 et 10h00 (sauf jours fériés) un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé " L'Appel du 9-10 » ".

ARTICLE 2 : Ce jeu est réservé aux personnes physiques résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel de la société Alouette, des personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille.

ARTICLE 3 : Pour participer au jeu « L'Appel du 9-10 sur Alouette », chaque participant devra remplir le formulaire dédié sur www.alouette.fr en inscrivant 3 (trois) de ses contacts (prénom et numéro de téléphone). Les 3 (trois) contacts sont obligatoires pour valider l'inscription. L'inscription d'un même numéro de téléphone est limitée à 10 (dix) fois. Chaque jour, l'un des participants ayant correctement rempli le formulaire dédié sur www.alouette.fr pourra être appelé par Alouette pour jouer à « L'Appel du 9-10 » entre 9h et 9h30 sur l'antenne d'Alouette. Lors du jeu, le participant devra faire deviner un mot à l'un de ses 3 (trois) contacts appelé au hasard. Le contact du joueur devra impérativement décrocher et donner le mot demandé en moins de 10 (dix) secondes. Si le contact du joueur décroche et donne le bon mot en moins de 10 (dix) secondes, le participant remporte le cadeau du jour. Si le contact du joueur ne décroche pas ou ne donne pas le bon mot en moins de 10 (dix) secondes, le jeu sera perdu. Le formulaire du jeu disponible sur www.alouette.fr se présente ainsi :

- Prénom
- Nom
- Téléphone
- Email
- Code Postal
- Année de naissance
- Contact 1 Prénom + Téléphone
- Contact 2 Prénom + Téléphone
- Contact 3 Prénom + Téléphone
- Abonnement à la Newsletter

Les données inscrites dans le formulaire seront conservées 1 (un) mois à compter de la date d'inscription pour un usage strictement limité au jeu « L'Appel du 9-10 ». Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en adressant votre demande à l'adresse mail contact_site@alouette.fr

ARTICLE 4 : Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne. En aucun cas, ce lot ne pourra donner lieu à un échange, ou à une autre contrepartie, totale ou partielle.

ARTICLE 5 : Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou par téléphone) concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant, ainsi que ses coordonnées, l'interprétation ou l'application du règlement. La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et notamment le fait, pour le gagnant, d'autoriser, sans pouvoir prétendre à d'autre contrepartie que celle du gain offert, l'exploitation de ses coordonnées et, le cas échéant, de son image, à des fins commerciales et/ou rédactionnelles. La société Alouette se réserve le droit d'annuler purement et simplement, d'écourter ou de prolonger le présent jeu sans que cela ne mette en cause sa responsabilité.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie en cas d'annulation du jeu.

ARTICLE 6 : Les coordonnées personnelles des participants pourront éventuellement faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit s'exerce par courrier simple adressé à la société.

ARTICLE 7 : Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse du jeu, les frais d'affranchissements pouvant être remboursés par chèque dans la limite d'une demande par foyer (même nom, même adresse), au tarif lent – 20g en vigueur.

ARTICLE 8 : Les éventuels litiges seront tranchés souverainement par la société organisatrice dans l'esprit qui a prévalu à la conception du jeu.

Fait le 11 septembre 2020,
Claude-Eric ROY, Directeur des Programmes

